

EDOUARD DE POUZILHAC, NOUVEAU PRESIDENT DE L'AACC INTERACTIVE



Paris, le 29 Octobre 2012 – Réunis mercredi 24 octobre dernier, les représentants des agences de la Délégation Interactive de l'Association des Agences-Conseils en Communication ont désigné leur nouveau Président :

Edouard de Pouzilhac, 42 ans, Président et Fondateur de l'agence 5emegauche.

Elu à la majorité et pour un mandat de deux ans, **Edouard de Pouzilhac** succède à Mathieu Morgensztern, Président-Directeur Général de Digitas, qui pour sa part conserve son titre de membre du bureau de l'AACC.

Edouard de Pouzilhac sera accompagné dans ses fonctions par deux vice-Présidents : **François Garcia**, Directeur Général de X-Prime Groupe et **Jérôme Duchamps**, Directeur Général de BETC Digital.

Lors de cette nomination Edouard de Pouzilhac a réaffirmé les engagements de l'AACCI : *"La Délégation Interactive compte désormais 20 membres parmi les principales agences de communication digitale françaises. Fort de ces expertises référentes le nouveau bureau souhaite approfondir et développer ses actions autour des sujets qui pourront conforter son rôle sur le marché du digital. L'AACCI est aujourd'hui un acteur incontournable de l'économie numérique et entend s'inscrire comme l'interlocuteur privilégié des instances et organisations représentant les annonceurs. Elle tient par ailleurs, à apporter par ses réflexions et un volet prospectif de nouvelles inspirations pour imaginer et orienter le marché des agences digitales."*

Edouard de Pouzilhac, 42 ans, a démarré sa carrière au marketing chez Mills & Allen à Londres. En 1996, il fonde 5emegauche une des premières agences digitales en France. Toujours indépendante, 5emegauche, dont les principaux clients sont DARTY, Van Cleef & Arpels, Ruinart, Optic 2000 et Cacharel, a été élue agence digitale de l'année en 2009 et a gagné de nombreux prix créatifs ces dernières années. Edouard de Pouzilhac est également professeur à Sciences Po Paris.

A propos de l'AACC

Créée en 1972, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), est un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884. Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers organisée en 9 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, customer marketing, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication éditoriale, communication événementielle et Outre-Mer. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr

Contacts presse :

Charles Tauzi - ctauzi@aacc.fr - 01 47 42 27 26

Isabelle Mas - isabelle.mas@vae-solis.com - 01 53 92 80 10